

CAS PRATIQUE N°2

POSE D'UNE COURONNE DENTAIRE CÉRAMO-MÉTALLIQUE

(panier «tarif maîtrisé» dans le cadre de la réforme 100% Santé)

Samy consulte son chirurgien-dentiste qui lui pose une couronne dentaire céramo-métallique sur une deuxième prémolaire. Il s'acquitte de **538,70 €** d'honoraires.



L'Assurance maladie obligatoire a une **base de remboursement** de **120 €**



un **taux de remboursement** de **70 %**

L'Assurance maladie obligatoire rembourse donc à Samy

84 €



! IMPORTANT :

Si Samy n'a pas de **complémentaire santé**, il lui restera à charge

454,70 €

Samy a une complémentaire santé responsable qui prend en charge **400 % de la base de remboursement ***

* Dans le cadre d'une garantie exprimée «remboursement de l'Assurance maladie obligatoire inclus»

Au final, il reste à la charge de Samy :

58,70 €

La complémentaire santé rembourse donc à Samy

396 €

Soit :

- 30 % au titre du **ticket modérateur** (120 € x 30 % = 36 €)
- 300 % au titre des **dépassements** (120 € x 300 % = 360 €)